



L'édito,

Comme le temps passe ! Combien de fois avons-nous utilisé ou entendu cette formule. Elle est, à ce jour, d'actualité puisque ce premier mois de 2011 s'achève et qu'il est grand temps de vous souhaiter une excellente année. Qu'elle vous soit douce, paisible et profitable.

Toute l'équipe dirigeante de l'ANVE s'associe à ces vœux et vous convie à participer nombreux aux sorties programmées.



Vous trouverez ci-après des précisions sur la Randonnée des trois Vallées et la sortie découverte. Cette dernière, que nous initions sous une nouvelle formule, mérite des informations complémentaires pour comprendre dans quel esprit nous la proposons.

La **Randonnée des Trois Vallées** débutera le vendredi 3 juin aux environs d'Argentan, puis nous nous rendrons dans La Sarthe, avec comme point central Le Mans où nous passerons deux soirées au Brit'hôtel. Des visites vous seront proposées et le dimanche nous rejoindrons Bagnoles de l'Orne par un dernier itinéraire touristique.

Des chambres ont été retenues à Falaise pour les équipages souhaitant arriver le jeudi en soirée. Pour la **sortie découverte** à destination de l'Auvergne et plus précisément de la ville de Thiers, il sera possible de choisir sur place une formule économique assurant un bon confort et des infrastructures intéressantes. En dehors du voyage aller où une soirée étape à Romorantin-Lanthenay sera prévue, chacun aura une grande latitude de choix entre foyer/résidence, hôtel, camping ou gîte. Un programme plus précis avec les visites est en cours d'élaboration et de chiffrage. Sur place nous bénéficierons d'un contact privilégié avec Philippe Chabassière, artisan coutelier, et amateur de voitures anciennes, surtout de Simca.

Les autres manifestations 2011 sont en préparation, pour la prochaine: **PRIMEVERES**

le programme et le bulletin d'inscription vous seront adressés dans le prochain courrier.

Nous remercions toutes celles et ceux, nombreux, qui ont renvoyé leur bulletin de pré inscription.

Pour les retardataires vous pouvez encore l'adresser à Stéphane et pensez que nous vous offrirons le DVD de la saison 2010, lorsqu'il sera terminé. Sa réalisation se heurte à quelques problèmes techniques et matériels.

#### ----- Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011, de nouvelles règles sont en vigueur:

L'évolution majeure pour nos véhicules anciens et l'obtention de points de contrôle (H)

spécifiques et très favorables aux véhicules considérés **véhicule de collection** pour le contrôle technique.

**Mais TOUS les véhicules même très anciens ne pouvant être considérés de collection auront le même CT qu'un véhicule d'occasion moderne, notamment au niveau de l'identification, ce qui représente le problème majeur :** en effet il n'existe que très peu pour les véhicules d'avant-guerre et de marques étrangères, (*malgré les affirmations du Pdt de la FFVE au salon Epoqu'auto à Lyon en 2009 !*) de frappe à froid, voire de plaque de constructeur. En cas de discordance, d'absence ou de contrôle impossible de la frappe à froid sur le véhicule, le contrôle s'arrête et vous devrez repasser un CT complet dans les deux mois.

#### **Prenons l'exemple de la FORD T de l'association**

Il n'y a jamais eu de frappe à froid et de plaque constructeur sur les FORD T, correspondant au numéro de série, il se trouve en « E » sur les CG récentes. Pour ce véhicule la seule solution LEGALE est d'être considéré « véhicule de collection », pour le contrôle technique. En effet, le défaut -en cas d'absence ou non concordance- sera mentionné sur le rapport MAIS ne sera PAS un point de contre-visite. Ouf !!

#### **DEFINITION du véhicule de collection:**

► pour le code de la route

C'est un véhicule de plus de 30 d'âge, dont le certificat d'immatriculation (Carte Grise) comporte la mention « **véhicule de collection** »

► pour le contrôle technique

2 cas possibles (*seulement deux !*)

1) C'est un véhicule dont la CG porte la mention « **véhicule de collection** »  
**validité du contrôle 5 ans**

2) C'est un véhicule muni d'une attestation FFVE mentionnant une date de mise en circulation de plus de 30 ans  
(**carte grise normale + attestation PAYANTE FFVE**) = « **véhicule de collection** » !  
**validité du contrôle 2 ans**

#### **POUR LES VEHICULES NE POUVANT ETRE CONSIDERES « COLLECTION »**

**Votre attention est appelée sur l'obligation de la présence et la concordance du numéro de série et sa frappe à froid qui doit être apparent sur la voiture ainsi qu'une plaque constructeur, et bien sûr correspondre aux mentions figurant sur la CG. (1)**

**A défaut un nouveau contrôle technique devra être repassé, après mise en conformité !!**

voir ci-contre un bon exemple ! tout à fait d'origine

Dans ce cas il s'agit d'une LANCIA Ardennes

le F = France N° 38 = année 1938

3200 = le N° de fabrication la voiture, ici il y a une petite subtilité car en fait ce n'est pas la 3200<sup>ème</sup> mais la 200<sup>ème</sup> fabriquée !

(1) Ici nous n'abordons pas les cas où la discordance est ancienne ou parfois due à des erreurs de saisie en préfecture.



► Autre bonne nouvelle ?

Tous les 2 roues à moteur doivent être **IMMATRICULES** pour circuler avec, *même si la MOB bleue est un cadeau, vieux de 20 ANS, de votre grand' oncle* et dans certains cas une **FORMATION** devient obligatoire pour les piloter (de 50 à 125 cm3), se renseigner en Préfecture.

Bien cordialement

Patrick Guilleux avec le concours expert de Stéphane Morin

#### **NOTRE ASSOCIATION AU QUOTIDIEN**

Jean, notre trésorier, rappelle que le paiement de la cotisation (30€) est nécessaire au bon fonctionnement de l'ANVE, elle représente aussi engagement et un encouragement de votre part.

#### **PETITES ANNONCES**

**A vendre :**

MOTEUR PORSCHE 914 INJECTION TEL 06 15 57 38 48

1 PNEU MICHELIN ZX 145 SR 14 TBE et 2 pneus neufs DUNLOP 600 X 21 TEL 06 76 03 58 74

**Recherche :**

SIMCA 5 diverses pièces dont 4 jantes L. Bourdin 02 33 64 85 84